

# Locaux associatifs des Merlattes

## Renseignements pratiques



# Contacts



## **16 rue Henri Moissan – 18000 Bourges** *(Ancien locaux de l'école des Merlattes)*

### Pour louer une salle :

L'accès aux salles est réservé aux associations ayant une activité locale, et inscrites sur le portail des associations de la ville de Bourges.

|                                                                  |                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accueil de la maison des associations                            | <b>☎ 02 48 27 57 10</b><br><b>✉ <a href="mailto:accueilmda@ville-bourges.fr">accueilmda@ville-bourges.fr</a></b> |
| Sur place pour vous accueillir pendant les horaires d'ouvertures | <b>06 16 82 58 98</b><br><b>06 23 31 25 33</b>                                                                   |
| En cas de problème le soir et la nuit                            | <b>06 12 42 92 51</b>                                                                                            |

# Interdictions

- de fumer à l'intérieur des salles,
- d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.),
- d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site.
- Les animaux sont interdits dans les salles.

## Informations diverses

*Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite*

### ➤ **Horaires d'utilisation**

L'activité doit débuter obligatoirement entre 8h et 10h ou entre 13h30 et 19h. La salle est fermée tous les dimanches et jours fériés, 3 semaines en août et 1 semaine en fin d'année.

### ➤ **Nettoyage des locaux**

La salle, les abords et les sanitaires doivent être rendus propres (ranger, jeter les débris y compris les mégots de cigarette, nettoyer). L'utilisateur devra fournir le matériel et les produits de nettoyage.

### ➤ **Présence d'associations permanentes**

8 associations permanentes bénéficient de locaux indépendants au sein des Merlattes. Elles ont un accès 7j/7 et 24h/24 à leur salle.

### ➤ **Matériel**

Un vidéoprojecteur et une enceinte Bluetooth sont disponibles auprès de l'accueil du Hameau de la fraternité.

# Salle polyvalente des Merlattes

*Les particuliers n'ont pas accès à cette salle.*

➤ **Capacité d'accueil maximum**

142 personnes

➤ **Mobiliers**

88 chaises

17 tables 120 x 80

1 chariot de transport (tables)

1 chariot de transport (chaises)

➤ **Surface**

142 m<sup>2</sup>

➤ **Sanitaires**

2 sanitaires PMR

